DELIBERATION N° 99/06-03 - COMPTE DE GESTION 1998

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion présente se présente en tous points conforme au compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
dédide à l'unanimité :

- de donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal pour son compte de gestion 1998.